IUT de Bordeaux
département Informatique

Bienvenue !

Informatique / iut de BORDEAUX

Le département Informatique

Année universitaire 2023 – 2024

Direction du département :

- Isabelle Dutour – Directrice du département Informatique
- Nicholas Journet – Directeur adjoint

Direction des études :

- Bruno Mery – (BUT, emplois du temps)
- Arnaud Pêcher – 3e année (gestion des notes, suivi des étudiants)
- Sophie Cartier – 2e année (gestion des notes, suivi des étudiants)
- Éric Sopena – 1re année (gestion des notes, suivi des étudiants)

Informatique

Aujourd'hui…

Demandez le programme

- Le département Informatique, présentation générale
  - Le contexte de travail et de vie à l'Université
  - Fonctionnement du département
  - Les études et la scolarité
  - Vos questions…
  - Les services
- Le BUT

Et demain matin ?

- *Récupération des cartes étudiant **à partir de 10h** au service scolarité*

Informatique

Aujourd'hui...

Demandez le programme

- Le département Informatique, présentation générale
  - Le contexte de travail et de vie à l'Université
  - Fonctionnement du département
  - Les études et la scolarité
  - Vos questions...
  - Les services
- Le BUT

Et demain après-midi ?

- *Association des étudiants*
- *Visite guidée du bâtiment*
- *Activation des outils informatiques nécessaires*

Activation des comptes ENT

Environnement numérique de travail

Vous devez absolument activer (si ce n'est déjà fait) votre compte ENT via le site (https://activation.u-bordeaux.fr).

➡ C'est **indispensable**, à faire sans faute **avant demain après-midi**. Et n'oubliez surtout pas votre identifiant et votre mot de passe !

À lire attentivement (vous avez un peu de temps) : le livret étudiant

➡ Disponible sur le site **pédago** du département, après activation de votre compte (https://intranet.iut.u-bordeaux.fr/info/pedago/), rubrique « Informations DDE ».

Informatique

Ce matin...

Programme chargé, intervenants

- Vérification des présents (signature, groupes et demi-groupes)

TD	TP	NOM	PRENOM	SIGNATURE
S1C	S1C''	TRIOLET	ELSA	
S1A	S1A'	HUGO	VICTOR	

- Le département Informatique
- Services / Vie étudiante
  - Bureau de la vie étudiante
  - Espace Santé
  - Cellule Phase (Accompagnement des étudiants à besoins spécifiques)
  - Service audiovisuel et multimédia
  - Service de documentation (Médiadoc)

Informatique / iut de BORDEAUX

Le département informatique de l’IUT de Bordeaux

Et son environnement, au sein de l’Université de Bordeaux

L’université de Bordeaux

C’est un établissement d’enseignement supérieur :

- Plusieurs composantes, dont l’IUT (plus de 4 000 étudiants)
- Vous êtes des étudiants de l’Université de Bordeaux (plus de 50 000 étudiants)

L’université de Bordeaux, c’est quatre grands collèges (licences, masters...) et trois structures spécifiques (dont l’IUT)

Le site de l'IUT

Où sommes-nous ?...

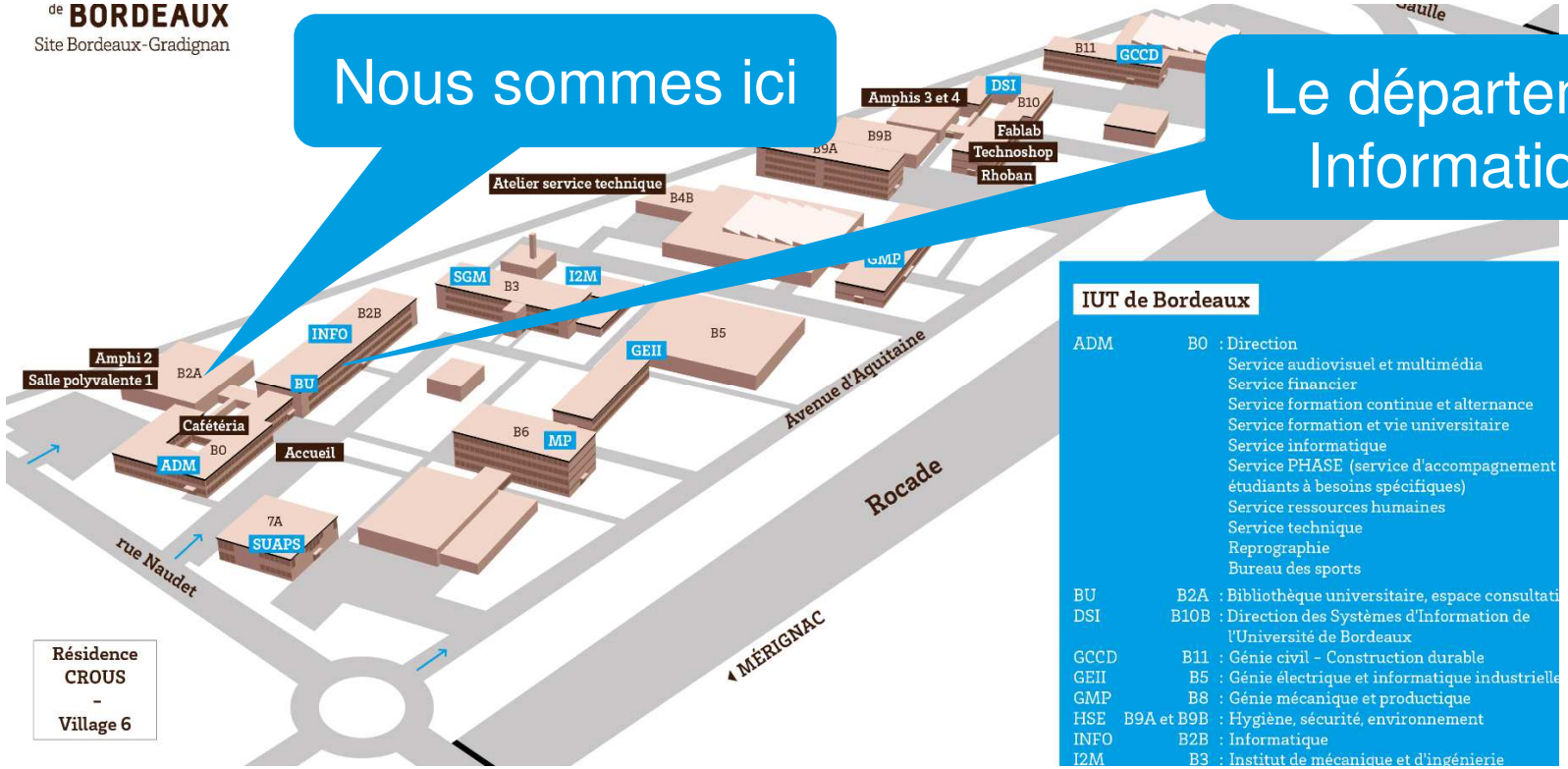

Les départements

À chacun sa spécialité

- L'IUT de Bordeaux est constitué de 16 départements (un département = une mention/spécialité du BUT), dont 7 sur le site de Gradignan

- Chaque département a une autonomie pédagogique (reposant sur un programme national) et, dans une certaine mesure, financière…

Les 7 départements du site

Nos voisins et amis

- Génie Civil – Construction Durable (GCCD)
- Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)
- Génie Mécanique et Productique (GMP)
- Hygiène – Sécurité – Environnement (HSE)
- Informatique (INFO)
- Mesures Physiques (MP)
- Science et Génie des Matériaux (SGM)

Informatique / iut de BORDEAUX

Le département Informatique de l'IUT de Bordeaux

Vu de l'intérieur...

Le département Informatique

Son organisation

- Structure universitaire au fonctionnement collégial :
  - Le Conseil de département (7 enseignants, 7 étudiants, 2 personnels)
    - définit la politique du département
    - élit la directrice ou le directeur (mandat de trois ans) : Mme Dutour
- La gestion quotidienne est assurée par :
  - le personnel (entretien, administratif, technique, enseignants)
  - la direction (Mme Dutour, M. Journet)
  - la direction des études (Mme Cartier, MM. Mery, Pêcher, Sopena)

Le département Informatique

Quelques spécificités

Au sein de l'université, le département a ses spécificités :

- Engagement des professionnels dans la formation (enseignements, conseil de perfectionnement, partenariats…)
- Suivi des étudiants, encadrement, communication, assiduité
- Évaluation fondée sur le contrôle continu (interrogations, devoirs surveillés, travaux pratiques...)

Mais ce n'est plus le lycée : les étudiants sont des adultes responsables de leurs actes

Le département Informatique

Les effectifs étudiants en 2023 – 2024

Préparation au BUT Informatique (formation en trois ans, niveau Bac + 3)

- Première année (103 étudiants)
- Deuxième année (74 étudiants)
- Troisième année (73 étudiants)

Informatique / iut de BORDEAUX

Fonctionnement du département

Comment bien vivre cette année d’études... et les suivantes !

Administration

Qui est qui ?

- Directrice du département : Mme Dutour
- Directeur adjoint : M. Journet
- Direction des études (DDE, bureau 117)
  - M. Mery (BUT, emplois du temps), M. Sopena (suivi étudiants)
  - Courriel : dde-info@iut.u-bordeaux.fr
  - Prise de rendez-vous (par ordre de priorité) :
    - par mail / courriel
    - en direct, bureau 117, voire au détour d'un couloir, à confirmer par mail…
    - via le secrétariat des études (Mme Alves, bureau 122)

Administration

Qui est qui ?

- Secrétariat de direction : Mme Lacoste
- Secrétariat des études : Mme Alves (bureau 122)
  - Pour toute information non disponible par ailleurs
  - Courriel : secretariat-info@iut.u-bordeaux.fr
  - *Accueil : du lundi au vendredi, pendant les pauses (de 10h05 à 10h25, de 13h30 à 14h00 et de 15h50 à 16h10), sauf le vendredi après-midi*

Administration

Qui est qui ?

- Service technique : M. Desclaud, M. Salvador (bureau 214)
  - Signaler pannes ou défauts de matériel (échange), problèmes de connexion
  - Consommables
  - Privilégier le contact par mail : svp-criiut@iut.u-bordeaux.fr
- Service d'entretien : Mme Bohnommo
  - Vivre dans un environnement propre et agréable
  - Signaler tout incident ou anomalie constatée
  - Intransigeance sur les comportements défaillants

Les enseignants

C'est nous... notamment.

- Trois catégories d'enseignants
  - Les enseignants permanents et contractuels (affectés au département)
  - Les enseignants d'autres unités de l'université
  - Les intervenants de la profession
- Le statut universitaire des enseignants
  - Activités d'enseignement, de recherche et d'administration
  - Membres d'un laboratoire de recherche (LaBRI, IMS, IRGO...)
- Bureaux enseignants, 1er étage (pas de « salle des profs »)

Les étudiants

Tiens... c'est vous !

- Plus de 250 usagers quotidiens
  - 103 étudiants en BUT première année (4 groupes)
  - 74 étudiants en BUT deuxième année (3 groupes)
  - 73 étudiants en BUT troisième année (3 groupes)
- L'association étudiante : ABEII (rez-de-chaussée)
  - Améliorer la diffusion de la culture informatique auprès des étudiants
  - Permettre une meilleure intégration des anciens et nouveaux étudiants
  - Présente sur les réseaux sociaux
  - Présentation prévue demain après-midi

La communication

Entendons-nous bien...

- Le secrétariat, la direction des études, les enseignants transmettent beaucoup d'informations par mail à votre adresse institutionnelle (notamment lorsque vous êtes convoqués par la direction des études) :

  prenom.nom@etu.u-bordeaux.fr

- Vous devez donc **impérativement** lire vos mails **tous les jours** !

  Vous pouvez rediriger vos mails institutionnels vers votre boîte personnelle si c'est plus simple pour vous (mais attention aux bugs éventuels...)

Le bâtiment

Notre lieu de vie à tous...

- Trois niveaux (rez-de-chaussée, 1er et 2e étage – accès au sous-sol interdit…)
- L'intégralité du bâtiment est, naturellement, **non fumeur**
- Il est **absolument interdit** de se déplacer avec des verres, tasses, gobelets, canettes… dans les salles, les escaliers et les couloirs (sauf espace dédié au rez-de-chaussée)
- Nos parkings sont surchargés (vous le découvrirez vite), et il est indispensable de **respecter la voie d'accès pompiers**

Le bâtiment

Notre lieu de vie à tous...

- Horaires d'ouverture : **du lundi au vendredi, de 7h00 à 20h30**
- Fermeture automatique des barrières ou portails d'accès pour véhicules
- Une société de surveillance est chargée de la sécurité des locaux
  - Attention : **alarme !!!**
- Des sanctions sont prévues, et seront prises, en cas de non respect des horaires d'ouverture (prévoir de quitter le bâtiment 10 min avant l'heure de fermeture)

Les salles

Apprendre et mettre en application...

- Des salles d'enseignement (cours et travaux dirigés), fermées à clé en dehors des cours

- Des salles machines (travaux dirigés sur machine, travaux pratiques), fermées à clé en dehors des cours

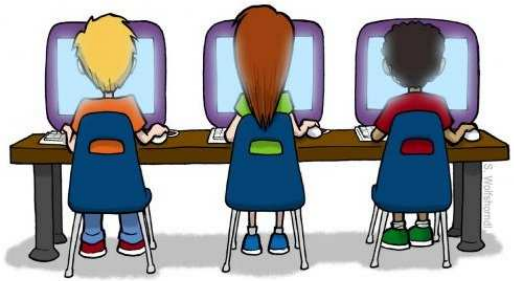

Informatique

Les salles

Apprendre et mettre en application...

- Des salles machines en libre-service (travaux personnels), accessibles par carte Aquipass (si aucun cours) : 205, 210, 211, 212 et 213
  - Le matériel doit faire l'objet d'une attention particulière : nous n'avons pas forcément les moyens de le remplacer. Il est nécessaire de limiter les coûts de maintenance et le coût des consommables (budget du département)
  - Nous comptons sur vous pour assurer sa sécurité (fermeture, volets...)
  - Des règles de bon usage qui doivent être respectées sous peine de sanctions, individuelles ou collectives : les jeux sont interdits, interdiction de boire et manger dans les salles... (Eau en bouteille/gourde tolérée.)

Internet...

Un comportement professionnel dans un environnement professionnel

- Vous avez signé la **charte REAUMUR**
  - Opérations légales (consultation de répertoires publics, transfert de fichiers publics, etc.)
  - Ne faire que ce qui est autorisé, ne pas permettre, par négligence, à une autre personne d'utiliser son propre compte
- Contrôle permanent des responsables sécurité (iut, université, région...)
  - tout se voit, tout se saura… (surveillance non-stop),
  - des sanctions disciplinaires (fermeture de comptes, commission de discipline) sont prévues, civiles ou pénales.

Le serveur pédagogique

Plus connu sous le joli nom de « Pédago »...

- Accessible via https://intranet.iut.u-bordeaux.fr/info/pedago/
- Quelles informations y trouve-t-on ?
  - Les emplois du temps (via **HyperPlanning**)
  - La gestion des absences et justificatifs (via **GED**),
  - Le calendrier des épreuves
  - Des informations sur les programmes du BUT, les stages, l'alternance
  - Des informations techniques
  - Et bien d'autres choses...

Horaires des cours

Ponctualité ? Oui, dès lundi prochain...

- Une pause de 20 min, le matin et l'après-midi
- Plages d'enseignement :
  - 8h15 – 10h05, 10h25 – 12h15, puis 14h00 – 15h50 et 16h10 – 18h00
- Pas de cours certains mercredis après-midi, dans la mesure du possible
- Jeudi après-midi : réservé aux AOP (Actions d'ouverture et de personnalisation)
  - Nous en reparlons cet après-midi

L’assiduité

Oui, parlons-en...

- L’assiduité aux enseignements est obligatoire. Les absences sont comptabilisées et prises en compte lors des jurys : validation de compétence, de parcours, exclusion éventuelle...
- Une absence non justifiée à une épreuve se traduit par un **zéro** ; seul le jury peut « lever » ce zéro. Il n’y a pas d’épreuves de rattrapage.
- Ne sont justifiées que les absences avec certificat médical, pour raison administrative non déplaçable (passage du permis de conduire) ou problème familial grave
- Justificatifs d’absence : procédure dématérialisée via la plateforme GED, https://intranet.iut.u-bordeaux.fr/info/ged/2023/ + originaux à déposer

Le travail personnel

Oui, n’est-ce pas ?...

Le travail personnel

Oui, n'est-ce pas ?...

- Réussir sans implication personnelle forte n'est qu'un mythe, une légende urbaine...

Le travail personnel

Oui, n'est-ce pas ?...

- Réussir sans implication personnelle forte n'est qu'un mythe, une légende urbaine...
- Extrait du questionnaire de candidature (l'un des plus « modestes ») :

Combien d'heures de travail personnel (hors heures de cours) estimez-vous nécessaire pour réussir en BUT Informatique ? Comment comptez-vous vous organiser pour les effectuer ?

> Pour réussir cette formation, je pense que le minimum d'heures à consacrer pour le travail personnel est d'au moins 2 heures par jour. Il est préférable de travailler en avance dès que le temps le permet afin de ne pas accumuler de retard.

Le travail personnel

Oui, n'est-ce pas ?...

- Réussir sans implication personnelle forte n'est qu'un mythe, une légende urbaine...
- Extrait du questionnaire de candidature (l'un des plus « modestes ») :

Combien d'heures de travail personnel (hors heures de cours) estimez-vous nécessaire pour réussir en BUT Informatique ? Comment comptez-vous vous organiser pour les effectuer ?

> Pour réussir cette formation, je pense que le minimum d'heures à consacrer pour le travail personnel est d'au moins 2 heures par jour. Il est préférable de travailler en avance dès que le temps le permet afin de ne pas accumuler de retard.

- Première année du BUT Informatique 2022-2023 (103 étudiants) :

  73 admis en 2e année, 2 redoublants, 30 réorientations

Informatique

A venir très bientôt...

Vous en serez informés

- Signature du contrat étudiant (via la plateforme Moodle)
- Choix des AOP (on en reparle cet après-midi)
- Appel pour les dossiers de demande d'aide sociale IUT
- Élection des délégués de groupes
- Élection des représentants étudiants au Conseil de département

Informatique

Des problèmes, des questions ?

- N’attendez surtout pas qu’il soit trop tard
- N’hésitez pas à nous consulter en cas de difficulté :
  - Enseignants
  - Direction des études
  - Secrétariat
  - Directeur adjoint
  - Directrice

Vos questions ?

Oui, c'est à vous maintenant...

Les services universitaires

...qui sont à votre service

- de 11h00 à 12h00
  - M. LONDONO SANTANDER pour le Bureau de la vie étudiante
  - Mme MARTIN pour l'Espace santé étudiants
  - Mme EYDON pour le service Phase
  - Mme CLOUTOUR LANDINI pour le service Audiovisuel multimédia
  - Mme FOURCADE pour Médiadoc (bibliothèque)

Rappel : demain à partir de 10h00, retrait des cartes étudiants (service Scolarité de l'IUT)